

Monsieur Didier BREMOND  
Président de l'Agglomération Provence Verte  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Quartier de Paris  
174, Route Départementale 554  
83170 BRIGNOLES

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume le 06 JUIN 2025

Objet : Révision du zonage d'assainissement - Territoire de Saint-Maximin- la-Sainte-Baume  
Retour sur le mémoire justificatif

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 14 mai 2025 relatif à la révision du zonage d'assainissement de notre territoire communal, ainsi que du mémoire justificatif y afférent établi par le bureau d'études CEREG.

Après étude de ce document, je vous informe que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ne relève aucune remarque particulière quant au contenu du mémoire transmis. Nous nous déclarons favorables à la poursuite de ce projet dans le cadre de la procédure engagée par l'Agglomération Provence Verte.

Nous vous remercions pour la concertation menée tout au long de cette démarche et pour l'accompagnement technique assuré par vos services.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
Alain DECANIS



Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
(Var)

